

ATTESTATION DE DOMICILIATION 2019/2020

Je soussigné Directeur du stade ci-après désigné, ayant tous les pouvoirs d'agir, autorise par la présente, les équipes de football Séniors et Jeunes (U-19 ,U-17 , U-15 et U-13) du club à domicilier leurs rencontres dans le cadre du championnat la Ligue de Wilaya de Football de Ain-Defla 2019/2020, conformément au programme arrêté.

Dénomination du stade :

Homologué conformément aux dispositions du Décret Exécutif n° 09-184 du 17 jourmada 1430 correspondant au 12 mai 2009, fixant les procédures et les normes spécifiques de l'homologation technique et sécuritaire des infrastructures sportives ouvertes au public ainsi que les modalités de leur application,

Propriétaire du stade :

Adresse :

Tél : Fax : E-mail :

Capacité d'accueil : Nature du terrain (tuf , synthétique , gazon naturel)

Dimension : Longueur :m... - Largeur :m...

Système d'éclairage (préciser la capacité en luxes) :

N° du contrat et d'assurance : Valable jusqu'à :

Compagnie d'assurance :

Le Président du Club
VISA ET CACHET PRÉSIDENT DU CLUB

Le Directeur du Stade
VISA ET CACHET DIRECTEUR DU STADE